

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

**Chronique de statistique sur les questions ouvrières
et les assurances sur la vie**

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 462-465

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__462_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET LES ASSURANCES SUR LA VIE.

Les sociétés de secours mutuels en Angleterre — La situation des sociétés de secours mutuels anglaises vient de faire l'objet d'un *blue book*, rédigé par M. Sutton, actuaire du bureau général de l'enregistrement de ces sociétés. Ce très intéressant document mettra les intéressés en mesure de vérifier l'état de solvabilité de la société dont ils font partie. Il donne le nombre des sociétaires pendant diverses périodes quinquennales, et le nombre des semaines de maladie ayant motivé une indemnité; il consacre une étude spéciale à la période 1879-1880, et attribue une place distincte au pays de Galles, qui fournit une population de sociétaires employés au service des hauts fourneaux; il convient d'ajouter que la distinction des sexes, établie dans l'ensemble de l'ouvrage, donne un nouvel et très essentiel élément d'appréciation. Par son cadre et, dans une certaine me-

sure, par ses résultats économiques, le *blue book* des sociétés anglaises est appelé à rendre de réels services aux mutualistes de tous pays; il a paru mériter, à ce titre, une courte mention dans la présente chronique.

La coopération en France. — Le nombre et la composition des sociétés coopératives étaient, il y a quelques mois, définis, pour la France, par les chiffres suivants :

I. Sociétés de consommation (31 décembre 1895).

	Nombre de sociétés.	Nombre d'adhérents.
Boulangeries	478 (1)	98 783
Diverses	551 (2)	261 145

II. Sociétés de production.

a) *Industrielles* (30 avril 1896).

	Nombre.		Nombre.
Alimentation	5	Travail du fer et de l'acier . .	5
Imprimerie	7	Travail des métaux divers. . .	12
Papeterie et cartonnage.	4	Taille des pierres précieuses. .	5
Textiles	10	Mines et carrières.	5
Cuir et peaux	13	Manutention du charbon	1
Vêtement	5	Construction	47
Bûcherons	1	Verrerie	4
Gros ouvrages en bois	25	Divers	24
Ébénisterie	18		
		Total.	191

b) *Agricoles* (31 décembre 1895).

	Nombre.		Nombre.
Beurre	67	Alcool	5
Fromage	8	Cidres	2
Beurre et fromage.	7	Vin et eau-de-vie.	15
Féculerie	1	Câpres.	2
Bouchons	1	Huitres.	1
Draps	1	Battage des grains	5
Huiles	1	Diverses denrées.	16
Meunerie	1		
Bétail	1	Total.	134

III. Sociétés de construction d'habitations à bon marché.

Le nombre des sociétés de construction d'habitations à bon marché était de cinq.

La coopération en Allemagne. — Les sociétés coopératives allemandes sont définies par les chiffres suivants, qui se rapportent au 31 mai 1896.

		Nombre.
Sociétés	de consommation	1 400
	de production. } a) Industrielles	129
	} b) Agricoles	1 604
	d'approvisionnement. } a) Industrielles	56
	} b) Agricoles	19
	de travail } a) Industrielles	21
	en commun. } b) Agricoles	248
	d'achat } a) Industrielles	58
	de matières premières } b) Agricoles	1 085
	de construction	132
de crédit	8 069	
d'assurance et diverses	184	
	Total.	13 005

(1) Plus 31 sociétés dont le nombre d'adhérents n'est pas connu.

(2) — 157

Les habitations à bon marché en France. — Il existe actuellement 38 comités, répartis entre 24 départements, institués par application de la loi du 30 novembre 1894 sur les sociétés d'habitations à bon marché.

Le nombre de ces sociétés qui ont fait approuver leurs statuts, conformément à l'article 9 du décret du 21 septembre 1895, pour être admises au bénéfice des faveurs de la loi, a été de 22 depuis le mois de février 1896 (1).

Le *Bulletin de l'Office du travail* d'octobre dernier a reproduit des extraits d'une notice publiée par la Caisse des dépôts et consignations au sujet des assurances temporaires contractées à la Caisse d'assurance en cas de décès placée sous la garantie de l'État.

Les habitations à bon marché en Belgique. — La Caisse générale d'épargne et de retraites de Belgique avait, au 31 décembre 1895, agréé 88 sociétés pour la construction de logements ouvriers. Le montant des sommes que la Caisse avait avancées à 81 de ces sociétés s'élevait à 11 508 894 fr., dont 10 297 794 fr. au taux de 2,5 p. 100 et 1 million 211 100 fr. au taux de 3 p. 100.

Caisse d'épargne et de retraites du royaume de Belgique. — Comme dans notre chronique semestrielle de la fin de l'année dernière, nous distinguerons les opérations d'épargne des opérations de retraite et d'assurance.

1° Épargne. — Le nombre des livrets a passé de 1 053 699 (au 31 décembre 1894) à 1 145 408 (au 31 décembre 1895), et le compte moyen, par livret, de 405 fr. 53 c. à 395 fr. 86 c.

Les livrets existant au 31 décembre 1895 se répartissent comme suit, en pour cent du nombre total des livrets.

Livrets de	{	1 à 20 fr.	42,5 p. 100
		20 à 100 fr.	19,5 —
		100 à 500 fr.	17,3 —
		500 à 1 000 fr.	7,2 —
		1 000 à 2 000 fr.	7,1 —
		2 000 à 3 000 fr.	4,5 —
		plus de 3 000 fr.	1,9 —
		100,0 p. 100	

2° Retraites. — Le nombre des versements a passé de 69 242 (dans l'année 1894) à 85 477 (dans l'année 1895) et le montant des sommes versées de 1 762 792 en 1894 à 2 354 079 en 1895.

Le nombre des bénéficiaires de rentes, au 31 décembre 1895, était de 2 608, soit :

Rentes de	{	12 à 24 fr.	533 rentes.
		24 à 120 fr.	772 —
		120 à 360 fr.	394 —
		360 à 720 fr.	469 —
		720 à 1 200 fr.	440 —

représentant une valeur totale de 877 854 fr.

3° Assurances. — Au 31 décembre 1895, la Caisse comptait 3 719 polices en cours pour 3 615 assurés : la valeur des capitaux assurés s'élevait à 9 024 105 fr.

Les polices se répartissaient comme suit, d'après leur importance :

Polices de	{	moins de 1 000 fr.	363
		1 000 à 2 000 fr.	1 008
		2 000 à 3 000 fr.	1 034
		3 000 à 4 000 fr.	756
		4 000 fr. et plus.	558

Caisse syndicale d'assurance mutuelle des Forges de France. — Les résultats du fonctionnement de la Caisse syndicale d'assurance mutuelle des Forges de France

(1) On trouvera dans un rapport présenté au Conseil supérieur des habitations à bon marché par M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, la liste de ces sociétés, avec indication de la date de leur fondation, de leur forme (anonyme ou coopérative), de leur siège et de leur capital social.

contre les accidents sont, pour les deux dernières années, donnés par les chiffres suivants :

	Années	
	1894.	1895.
Salaires assurés	66 440 000 ^f	66 123 000 ^f
Recettes totales	1 407 223	1 411 778
Cotisations } totales	882 177	876 599
} pour 100 fr. de salaires.	1,33	1,33
Dépenses totales	871 463	910,751
Sommes affectées au règlement des indemnités et à la constitution des pensions	764 625	784 954
Frais de gestion	44 893	48 647
Rapport des frais de gestion aux cotisations	0,05	0,06
Montant du fonds de réserve à la fin de l'année.	286 110	336 110
Établissements assurés	42	46
Ouvriers assurés	56 000	56 110
Accidents indemnisés	381	402
Cas de mort	41	50
Incapacités } permanentes } totales	18	15
} partielles	269	278
} temporaires	53	59

Caisses de secours pour les ouvriers mineurs en Prusse. — Le fonctionnement, en 1894, des caisses de secours pour les ouvriers mineurs de Prusse, est défini par les chiffres suivants :

Nombre } caisses	74
des } assurés	422 554

Dépenses.

	Marks.
1° Frais de maladie	8 584 725
2° Pensions d'invalides	9 884 119
3° — de veuves	4 502 946
4° — d'orphelins	2 020 429
5° Indemnités funéraires	303 721
6° Secours extraordinaires	171 922
7° Frais d'entretien d'écoles	79 317
8° Frais d'administration	647 433
9° Divers	1 195 893
	27 390 505

Recettes.

	Marks.
1° Cotisations des assurés	15 504 291
2° — des exploitants	12 762 335
3° Droits d'entrée, amendes	162 855
4° Intérêts des capitaux placés	1 675 094
5° Divers	352 622
	30 457 197

Cotisation patronale par tête d'assuré	30 ^m ,21
Dépense moyenne totale par tête d'assuré	64 ,82
Frais d'administration par tête d'assuré	1 ,53

Maurice BELLOM.